

Comité Ligne 115
c/o Christopher Boon
Rue Légère Eau 16
1420 Braine-l'Alleud
Tél. 02-384 25 76
<http://www.ligne115.be>

A l'attention de Monsieur le
Bourgmestre Vincent Scourneau
Hôtel de Ville, Grand-Place Baudouin 1^{er} 3
1420 Braine-l'Alleud

Braine-l'Alleud, le 20 avril 2005,

Concerne : Enquête publique RER – Demande d'INFRABEL SA

Monsieur le Bourgmestre,

Dans le cadre de la demande introduite par la société INFRABEL SA, nous souhaitons par la présente vous communiquer les remarques suivantes.

I. Remarque préliminaire

Notre Comité « Un pré-RAVeL pour la Ligne 115 » (en abrégé Comité Ligne 115) a pour objectif l'entretien de la mémoire de la Ligne 115, ainsi que la sensibilisation des autorités communales et de la population à une perspective d'axe de voirie verte intercommunale (entre les communes de Braine-l'Alleud, de Braine-le-Château et de Tubize), empruntant l'ancien tracé de la Ligne 115 sous la forme d'un pré-RAVeL ;

En remarque préliminaire, nous avons eu connaissance de la demande précitée et des documents relatifs à cette enquête :

- 1) lors de la séance d'information publique organisée à Braine-l'Alleud ;
- 2) par la rubrique « Information diverses » de « La vie communale à Braine-l'Alleud » ;
- 3) lors de notre visite en vos locaux le jeudi 14 avril 2005 PM.

Notre Comité souhaite prendre position sur ce dossier et attirer votre attention sur les points suivants :

II. Considérations d'ordre général

- 1) Il est indispensable de conserver au maximum les sentiers et chemins qui permettent aux « usagers doux » (promeneurs, cyclistes, cavaliers) de profiter des bienfaits de notre commune verte ; beaucoup de ces petites voies vertes ont déjà disparu au profit d'extensions d'activités d'entreprises, de lotissements ou d'annexions par des voisins de ces chemins.
- 2) Le maillage écologique du territoire par des voies vertes constitue non pas une charge, mais une opportunité pour le développement d'une commune.
- 3) Dans la perspective du projet relatif à l'établissement d'un réseau local de voies vertes dans l'ensemble du Brabant Wallon (cfr. exposé de M. Michel Foret lors du colloque « Quel avenir, quelle politique pour notre réseau de petites voies vertes, sentiers et chemins ? », tenu à Bierges le 17 février 2004), il y a lieu de préserver notre patrimoine communal de voies vertes.
- 4) Le « Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons » de la Région wallonne définit les deux points suivants :
 - « Le vélo constitue un moyen de déplacement en milieu urbain et rural. Il convient d'aménager des infrastructures adéquates (pistes cyclables, RAVeL, ...). Le réseau des pistes cyclables en zones urbaines sera renforcé, parallèlement à la création de parkings à vélos sécurisés. »
 - « A côté des infrastructures sportives, les infrastructures naturelles comme les sentiers et chemins seront préservées afin de permettre la pratique des activités de plein air telles que la marche, le jogging, le VTT... »

III. Considérations générales concernant la Ligne 115

- 1) La Ligne 115 aménagée sur le territoire de la commune constitue un sentier de promenade fortement fréquenté par les promeneurs, randonneurs, cyclistes, VTTistes, cavaliers, mouvements de jeunesse, etc.
- 2) Il permet à quantité d'usagers lents de traverser en toute sécurité la zone urbaine de Braine-l'Alleud et de rejoindre les abords extérieurs de la commune.
- 3) La Ligne 115, transformée en pré-RAVeL, constitue ainsi un maillon important de la mobilité dans la commune.
- 4) Dans une perspective plus globale de maillage de promenades balisées, la Ligne 115 permet la jonction entre promenades communales (« Promenade du Rail »), sentiers de grande randonnée (GR 12 « Paris-Bruxelles » et « Tour du Brabant Wallon »), aménagements futurs (« Wa-Wa ») et bien entendu le projet RAVeL dont elle est un des composants.
- 5) A terme, la Ligne 115 pourrait s'inscrire dans une perspective intermodale dans le cadre du futur RER, à condition que son accès puisse se faire aisément et en toute sécurité pour ses usagers.

IV. Considérations particulières concernant la zone d'accès à la Ligne 115

- 1) Il s'agit ici de l'accès situé à proximité du Pont courbe.
- 2) Bien qu'il ne soit absolument pas mis en évidence et signalé, ce point d'accès est bien connu des habitants de Braine et d'autres communes avoisinantes.
- 3) C'est le seul accès permettant à des usagers à mobilité réduite (moins-valides, personnes âgées, promeneurs avec voiture d'enfant, jeunes enfants à vélo, etc.) de rejoindre le sentier de manière aisée et sûre.
- 4) Ce chemin revêt également une importance utilitaire : il est en effet apprécié par les navetteurs qui peuvent ainsi de manière agréable et rapide rejoindre la gare.

V. Constatations concernant la demande d'INFRABEL

- 1) Il ressort des documents communiqués par le service d'urbanisme:
 - que l'entrée actuelle du sentier de la Ligne 115 sera occupée par une infrastructure de parking de plusieurs étages ;
 - que la zone d'accès évoquée plus haut disparaîtra ;
 - qu'aucune mention n'est faite du maintien de l'accès au sentier ;
 - qu'aucun aménagement n'est prévu pour les usagers actuels de la Ligne ;
 - qu'aucune référence n'est faite à l'intermodalité possible entre le RER et une Ligne 115 aménagée pour les usagers lents.
- 2) Ces constatations nous sont confirmées par la préposée qui nous a reçu lors de notre visite.

Nous tenons à vous communiquer la position suivante concernant ce projet.

VI. Position du Comité Ligne 115

- 1) Nous constatons que le projet de RER poursuit l'objectif de réduire le nombre des déplacements individuels de et vers la capitale, et par conséquent de réduire les nuisances environnementales et sociales, objectif que nous ne pouvons qu'approuver.
- 2) Nous comprenons que des infrastructures doivent être prévues pour accueillir les futurs utilisateurs du RER (parkings, voiries adéquates).
- 3) Nous sommes convaincus qu'une telle mise en place ne peut pas être réalisée en négligeant les atouts présentés par la Ligne 115 et au détriment de ses usagers actuels.

C'est pourquoi :

- 4) Nous exigeons :
 - le maintien d'une zone d'accès à la Ligne 115 à l'intention des usagers lents et des personnes à mobilité réduite ;
 - le maintien d'un accès sûr et sécurisé au sentier durant toute la durée des travaux RER.

En annexe, vous trouverez les messages de soutien concernant notre demande et des signatures récoltées auprès d'usagers de la Ligne 115 et de sympathisants de notre projet.

Nous espérons, Monsieur le Bourgmestre, que vous tiendrez compte de nos remarques relatives à la demande INFRABEL SA et prendrez la position nécessaire en vue de confirmer le rôle assurément exceptionnel et utilitaire du sentier de la Ligne 115.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous donner confirmation de la réception de la présente et des suites qui y seront données ultérieurement.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Bourgmestre, nos très respectueuses salutations.

Pour le Comité Ligne 115,

Christopher Boon

Annexes : messages de soutien